

# **Bulletin Municipal**

Commune d'Aubigny-en-Artois - juin 2021



# Édito du Maire

Chères Aubinoises, chers Aubinois,

2020 aura été une année tellement difficile à cause de la pandémie liée au Covid 19, que nous avions hâte de tourner la page pour retrouver plus d'optimisme dans les projets.



Même si la situation sanitaire s'améliore nettement grâce notamment à la vaccination, il faut encore prendre des précautions qui nous amèneront à retrouver la vie normale à laquelle nous aspirons tous.

Puissiez-vous retrouver à la lecture de ce bulletin, les informations que vous souhaitez, notre objectif étant de continuer de rendre notre commune accueillante.

Cordialement, Jean-Michel Desailly, Maire et le Conseil Municipal

#### En bref

#### **Vaccination**

Depuis le 31 mai 2021, la vaccination est ouverte à toutes les personnes de plus de 18 ans sans restriction.

Vous souhaitez vous faire vacciner, vous pouvez prendre un rendez-vous sur l'une des plateformes suivantes :

www.doctolib.fr, www.keldoc.com et www.maiia.com

Si vous n'êtes pas équipé informatiquement et que vous habitez Aubigny-en-Artois, contactez nous au 03 21 59 68 07.

Pour toutes informations sur la vaccination :

0 800 009 110 (numéro vert national ouvert tous les jours de 6h à 22h)

# **Agenda**

Dès le 7 juin	Rallye enquête "Les murs ont des oreilles"  Que s'est-il passé à la Gare d'Aubigny-en-Artois ? Qui est cet homme allongé par terre ? Imaginée par l'auteur Hervé Hernu, vous êtes invité(s) à élucider seul, entre amis ou en famille, cette enquête grâce aux nombreux indices éparpillés en ville. Pour jouer, munissez-vous de votre smartphone et rendez-vous en Mairie pour retirer le road book.
11 > 15 juin	<b>Ducasse communale</b> Sous réserve d'acceptation des autorités Inauguration le 11 juin à 18h avec l'opération des forains 1 ticket acheté = 1 ticket offert (sur présentation du bon à retrouver sur le flyer). Respect des gestes barrières et port du masque obligatoire.
13 juin	Braderie De 10h à 17h - Sous réserve d'acceptation des autorités Attention sens unique de circulation avec 3 entrées possibles : entrée Mairie (vers la rue du Général de Gaulle) ; entrée rue Saint Kilien (vers la rue Emile Delombre) ; entrée rue de Cam- bligneul (vers le Chemin à l'Eau et parking salle Viart). Respect des gestes barrières et port du masque obligatoire.
20 et 27 juin	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> tour des Élections départementales et régionales De 8h à 18h à la salle Multi-activités (chemin à l'Eau). Port du masque obligatoire, prévoir un stylo.
13 et 14 juillet	Fête Nationale Sous réserve d'acceptation des autorités  13 juillet à 23h : feu d'artifices au stade municipal (chemin à l'Eau)  14 juillet : 11h / Dépôt de gerbe au Monument aux morts, place de l'Eglise. 15h / Jeux divers (salle Multi-activités)

# Le Dossier / Le Budget 🔷

# Qu'est ce qu'un budget communal?

Un budget est un document de référence dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses ; le budget est donc un outil d'autorisation, de prévision et de gestion indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité.

#### Qu'est ce qu'un budget primitif?

Au sens strict, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut subir des modifications. En effet, le budget primitif est tout d'abord voté, il s'agit d'un document prévisionnel qui retrace aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir. Mais en cours d'année, des budgets supplémentaires ou rectificatifs sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

Il peut arriver que toutes les dépenses inscrites au budget, tout comme les recettes, ne soient pas réalisées (décalage dans le temps, autres priorités, modification ou abandon de certains projets). C'est pourquoi l'exécution effective du budget est consignée dans un autre document, le compte administratif, qui ne reprend que les réalisations effectives. C'est sur la base de ce document que l'on peut analyser l'état exact des finances de la commune.

Le 8 avril 2021, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire a voté le budget Communal.



# **Compte administratif 2020 - Commune**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLÉ	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-	639 206.03€		54 155.16€		693 361.19€
Part affectée à investissement	273 082.63€	-	-	-	273 082.63€	-
Opérations de l'exercice	1 099 258.35€	1 375 066.48€	366 292.71€	523 333.33€	1 465 551.06€	1 898 399.81€
Totaux	1 372 340.98€	2 014 272.51€	366 292.71€	577 488.49€	1 738 633.69€	2 591 761€
Résultat de clôture	-	641 931.53€	-	211 195.78€	-	853 127.31€
	Besoin de f	inancement	-			
	Excédent de	financement	211 195.78€			
	Restes à réali	ser - Dépenses	479 622.98€			
	Restes à réali	iser - Recettes				
Besoin total de financement		268 427.20€				
	Excédent total de financement		0,00€			

Il est décidé d'affecter comme suit, le résultat de fonctionnement :

- > 268 427.20 € au compte 1068 (recette d'investissement).
- > 373 504.33 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

# Le Dossier / Le Budget 🔷

# **Compte administratif 2020 - Service des eaux**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLÉ	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-	79 528.53€	-	48 529.45€	0.00€	128 057.98€
Part affectée à investisse- ment	-	-	-	-	-	0.00€
Opérations de l'exercice	16 275.72€	32 111.70€	0.00€	16 275,72€	16 275.72€	48 387.42€
Totaux	16 275.72€	111 640.23€	0.00€	64 805.17€	16 275.72€	176 445.40€
Résultat de clôture	-	95 364.51€	0.00€	64 805.17€	-	160 169.68€
	Besoin de f	inancement	0,00€			
	Excédent de	financement	64 805.17€			
	Restes à réaliser - Dépenses		159 557.98€			
	Restes à réaliser - Recettes		0,00€			
	Besoin total d	e financement	94 752.81€			
	Excédent total	de financement	0.00€			

Il est décidé d'affecter comme suit, le résultat de fonctionnement :

- > **94 752.81** € au compte 1068 (recette d'investissement).
- > 611.70 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

### En bref Fiscalité locale, pas d'augmentation

Avec la réforme de la fiscalité directe locale, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de **21.10%**. La part départementale de Taxe Foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, d'où le rajout du taux départemental 2020 (soit 22.26%) au taux de la commune.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.47 % (20.21 % = taux communal reconduit + 22.26 % = taux départemental)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

48.45 %

# **Subventions aux associations 2021**

Harmonie municipale	3 000€
Sporting Club Aubinois	12 000 €
Club de l'Amitié	700 €
F.N.A.C.A	120€
Ligue contre le cancer	250 €
Association des parents d'élèves	300€
AFM (téléthon)	200€
Club Culturel	900€
Association Ballerina (sous réserve de la production du dossier)	500 €
Handisports	200€
Souvenir Français	100€
Union Commerciale d'Aubigny-en-Artois (sous réserve de la production du dossier)	400 €
Les Chroniqueurs	100€
Amicale des Sapeurs-Pompiers (sous réserve de la production du dossier)	100 €
Coopérative scolaire (participation à la classe de neige ou classe verte) (sous réserve de la production du dossier)	3 000 €
TOTAL	21 870,00 €

# **Budget primitif 2021 - Commune**

Le budget primitif de l'année 2021, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement (par chapitres) et en section d'investissement (par opérations), s'équilibrent de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES		RECETTES		
Charges à caractère général	463 645 €	Résultat d'exploitation reporté	373 504.33 €	
Charges de personnel	580 247.20 €	Ventes, prestations de services	73 371 €	
Dépenses imprévues	60 000 €	Impôts et taxes	901 427.08 €	
Virement à la section d'investissement	499 344.91 €	Dotations, participations	369 692 €	
Opérations d'ordre	2 787.30 €	Revenus des immeubles	36 000 €	
Autres charges de gestion courante	129 220 €	Produits exceptionnels	6 650 €	
Charges financières	20 000€	TOTAL	1 760 644.41 €	
Charges exceptionnelles	5 400 €		-	
TOTAL	1 760 644.41 €			

INVESTISSEMENT				
DÉPENSES		RECETTES		
Éclairage public	26 770.49 €	Mobilier et matériel	2 682.46 €	
Mobilier et matériel	52 968.02 €	Création parking salle des fêtes	3 731 €	
Bâtiments administratifs	113 043.06 €	Aménagement du délaissé rue Léona	51 848.11 €	
Réhabilitation de l'ancienne gare	34 686.59 €	Opérations financières	1 025 795.19 €	
Passerelle accès au parc	3 000 €	TOTAL	1 084 056.76 €	
Aire de jeux parc municipal	59 191.76 €			
Accessibilité	4 319.20 €			
Église	339 877.64 €			
Circulation et stationnement	10 000 €			
Extension dojo	100 000 €			
Aménagement délaissé rue Occre	210 000 €			
Aménagement Chemin du Marais	35 000 €			
Opérations financières	95 200 €			
TOTAL	1 084 056.76 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des membres présents d'approuver le budget primitif de la commune pour l'année 2021.

# Le Dossier / Le Budget 🔷

# Vote du budget primitif 2021 - Service des eaux

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Charges à caractère général	20 000 €
Virement à la section d'investissement	20 598.48 €
Opérations d'ordre	16 270 €
Charges financières	-24 256.78 €
TOTAL	32 611.70 €
RECETTES	
Résultat d'exploitation reporté	611.70 €
Autres produits de gestion courante	32 000 €
TOTAL	32 611.70 €

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Réhabilitation des cuves du château d'eau	196 426.46 €
TOTAL	196 426.46 €
RECETTES	
Opérations financières	196 426.46 €
TOTAL	196 426.46€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le budget primitif du Service des Eaux pour l'année 2021.

### Surtaxe communale eau 2021

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire, pour l'année 2021, le montant de la surtaxe eau fixée à 0.4833€ le m3 d'eau vendu à l'usager du service de distribution d'eau potable et d'assainissement.

La décision a été notifiée au délégataire - VEOLIA EAU - en vertu du contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable.



# Travaux **EN COURS DE RÉALISATION**

#### En bref

#### L'école s'équipe...

Dans le cadre du projet «Écoles numériques innovantes et ruralité», lancé par le ministère de l'Éducation Nationale, la Commune a développé depuis quelques années maintenant l'équipement du groupe scolaire Gauguin-Brassens. Dernièrement, un écran numérique intéractif a été installé dans la classe non équipée à ce jour.

Coût : 4 798 €

Subvention «Écoles numériques innovantes et ruralité» : jusqu'à 50%).

# Circulation des piétons

Dans le cadre de la sécurité routière, la reprise de certains marquages au sol (passages pour piétons) sera prochainement réalisée, rue Georges Lamiot, rue Julien Hermant et rue des Écoles. Des panneaux avertisseurs et ludiques signalant ces passages piétons ou encore l'école, seront également installés. L'objectif est de sécuriser ces axes sensibles.

Coût: 10 000 €

# Bientôt la fin des travaux du délaissé rue Léona Occre

Après la construction de la Maison de Santé et de la pharmacie, la Commune avait décidé d'aménager le délaissé situé derrière la rue Occre.

Pour ce faire des travaux de voirie avec la création de trottoirs, de bordurations, la reprise des eaux pluviales et des places de stationnement ont été réalisés. A cela s'est également ajouté l'effacement des réseaux.

Coût: 184 279 €

Subventions : FARDA AVC : 17 306 € / Amendes de police : 15 000 € FDE / 10 817 €



# **Eclairage LED dans les bâtiments communaux**

Dans le cadre de la rénovation énergétique, les bâtiments communaux passent progressivement à l'éclairage LED. Ainsi la salle des sports Maxime Viart, le dojo et la salle Multi-activités ont été équipés par les services techniques de la Commune.

Prochainement, le Groupe scolaire Gauguin Brassens passera pour les parties non équipées à ce jour, à l'éclairage LED.

A la clé: Du matériel plus solide et des économies d'énergie.

Coût: 3 870.48 €







Dojo

### En bref

# Portail coulissant à l'espace culturel

La barrière à pivot située à l'entrée de l'espace culturel André Cardon sera prochainement remplacée par un portail coulissant. Plus sécurisant et plus pratique pour ses utilisateurs.

Coût: 9 000 €

#### Rénovation de la toiture de l'atelier de la perception

L'atelier situé derrière la perception, rue du Général Barbot, présente des défauts d'usure au niveau de sa toiture. Ainsi des travaux de réfection seront réalisés et mettront fin aux fuites intempestives lors de fortes pluies.

Coût : 30 475.68 €

# Nouvelles douches à la salle des sports

Les sportifs utilisant les douches de la salle Viart pourront profiter à termes de nouvelles douches.

Coût: 1 713 €

#### Nouveaux éclairages Chemin à l'Eau.

Les candélabres existants seront remplacés par des éclairages LED avec abaissement de puissance. Ces équipements permettront de réaliser des économies d'énergie et sont plus respectueux de la faune nocturne.

Coût : 10 994.53 €

# Construction d'un préau ...

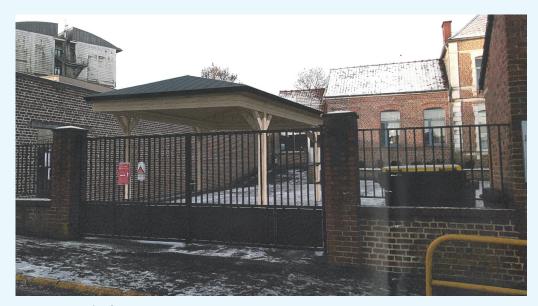
La cour de récréation, côté rue des Écoles, se verra bientôt dotée d'un préau. Il mesurera 6 m sur 10 m et permettra ainsi, en cas de pluie, d'abriter les élèves durant la pause méridienne et les récréations. Pour la création de cet ouvrage, la Commune a dû faire appel à un architecte.

La structure sera faite de bois et la couverture de zinc.

#### Coût:

> Honoraire architecte: 2 040 €

> Structure : 28 312.74 €



Projection du futur préau

# ... et installation de candélabres au groupe scolaire Gauguin-Brassens

En prévision des journées hivernales où le soleil se couche plus tôt, des candélabres vont être installés à l'intérieur de la cour de l'école, mais aussi, au niveau des accès piétons. Les plots actuels présents au niveau du chemin menant à l'école maternelle seront remplacés par des candélabres LED.

Un système d'abaissement de lumière, arrivé à une certaine heure, sera également installé sur le chemin piéton. La lumière s'enclenchera au passage d'une personne. A cela s'ajouteront un projecteur en façade (côté rue Julien Hermant), et deux lanternes au niveau du parking de l'école maternelle

Ces équipements apporteront un meilleur confort visuel et permettront de sécuriser les abords de l'école.

Coût: 12 717,21€

# Travaux**♦** À L'ÉTUDE

#### En bref

#### Aménagement du Chemin du Marais

Ce projet, à l'étude pour 2022, permettrait de développer la mobilité des piétons, voire des cyclistes si la largeur s'avère suffisante pour prévoir a minima un sens de piste. Long d'un kilomètre environ, le chemin qui relie le stade municipal au Carrefour Market, n'est pas en état lorsqu'il pleut.

Ainsi, plusieurs aménagements sont envisagés : un revêtement et un système d'éclairage pour sécuriser le chemin.

35 000 € ont été crédités au budget pour des études préalables.



# Restauration de l'Église

En 2017, une brique chute depuis le sommet d'un arc à proximité du choeur, une étude est alors menée par un architecte du patrimoine et permet de prendre connaissance de l'existence et donc de la préservation nécessaire, d'une abside médiévale au sein de l'édifice classique.

#### Un projet en 4 tranches...

Les travaux se diviseront en quatres phases distinctes correspondant aux trois parties de l'édifice.

La première concernera la reprise du chœur de l'église ; la deuxième verra la restauration du clocher et de la façade occidentale enfin, la troisième concernera la nef, la quatrième, des travaux d'électricité et de chauffage.

#### ... aux multiples travaux...

De nombreux types de travaux devront être entrepris : des travaux de maçonnerie, de taille de pierre, de couverture, de restauration de vitraux mais aussi de mise aux normes électriques et même un changement du système de chauffage.

#### ... à plus d'1 million d'euros...

Compte tenu de l'ampleur de la restauration, un plan pluriannuel devra

être mis en place afin de préserver ce patrimoine. En effet, le coût des travaux nécessaires est estimé à 1 433 865,82€.

Aussi, un appel d'offres global décomposé en 4 tranches sera lancé au printemps 2022. Les travaux de la première phase pourrait ainsi débuter entre juin et septembre 2022.

#### ... qui nécessite plusieurs financeurs

Face à un tel projet , la Commune sollicitera plusieurs financeurs potentiels tels que la Région, le Département, la Fondation du patrimoine, l'Etat (DETR, DSIL), la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ou encore la Direction régionale des affaires culturelles.

Un projet long mais nécessaire pour la conservation de notre patrimoine.

# Création d'un terrain multisports

La commune souhaite compléter son offre sportive actuelle (stade municipal, salle de sport, boulodrome, aire de jeux, aire sportive, terrain de tennis, dojo) avec la création d'un terrain multisports de 300 m² au stade municipal.

Il permettra la pratique du volley, du basket, du handball, du football et de tous les sports de raquette, en accès libre et pour tout public. L'équipement pourra être également utilisé par le Groupe scolaire Gauguin-Brassens, le Collège et les associations sportives pour des séances extérieures.

Ce projet pourra être subventionné jusqu'à 80 % maximum.

Les travaux devraient débuter fin 2021, il faudra également compter sur l'installation d'une quatrième caméra de vidéoprotection à l'entrée du parc.

Coût prévisionnel :











Les agents du service technique d'Aubigny-en-Artois ont du talent! La preuve avec ce tracteur qui a été entièrement restauré par Laurent Vitte, agent technique de la Commune. Il a cumulé plus de 450 heures de travail: du démontage de l'ancienne cabine à la fabrication d'une nouvelle, en passant par les remises en état de l'électricité et de la mécanique, sans oublier la remise en peinture d'origine. Enfin, les feux du véhicule ont tous été remplacés par des feux leds, plus économes. Bravo pour ce travail!

## Le fleurissement

Aubigny-en-Artois est labellisée 2 fleurs au «Concours des Villes et Villages fleuris». La Commune met tout en oeuvre pour agrémenter de fleurs et de plantations les rues de la ville et ainsi apporter à ses habitants un cadre de vie agréable.







### Retour en arrière

#### En bref

#### Chasse aux oeufs

En 2020, la chasse aux oeufs n'avait pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire. Cette année, la situation ne permettant toujours pas d'organiser la traditionnelle chasse, le Conseil Municipal a distribué en porte à porte, dans le strict respect des gestes barrières, des chocolats aux enfants âgés entre 1 et 10 ans. Rendezvous en 2022, nous l'espérons, pour une chasse aux oeufs géante!



#### Après-midi convivial

Le mardi 30 mars 2021, les résidents de l'EHPAD François-Xavier de Saulty ont pu profiter d'un aprèsmidi en chansons à l'occasion des anniversaires du premier trimestre. Ils ont pu retrouver des instants de convivialité et ont également reçu une carte aux couleurs du Printemps, réalisée par les élèves inscrits aux accueils périscolaires du groupe scolaire Gauguin-Brassens. Cette carte était accompagnée d'un petit mot de la Municipalité.

## Devoir de mémoire

#### Commémoration du 8 Mai 1945

Aubigny-en-Artois s'est recueillie au Monument aux Morts, place de l'Eglise, pour commémorer l'Armistice de la seconde guerre mondiale. Cette cérémonie s'est déroulée en comité restreint, en présence des 4 adjoints au Maire, Fabienne Kwiatkowski, Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis et Fernand Delcourt, ainsi que d'un représentant de l'autorité militaire, du porte-drapeau René Béal, président du comité FNACA d'Aubigny-Tincques accompagné du jeune porte-drapeau Loann Clayes et de Jean-Claude Lavigne du Souvenir Français. Les enfants du groupe scolaire Gauguin-Brassens ont également participé à cette cérémonie du souvenir, en déposant, la veille, des dessins et mots au pied du Monument.

#### Se souvenir des Évènements tragiques du 22 Mai 1940

Les 21 et 22 mai 1940, des Waffen-SS de la division Totenkopf massacrèrent 98 civils à Aubigny-en-Artois. Parmi les victimes, des aubinois mais également de nombreux réfugiés venus notamment de Belgique et du Douaisis. Depuis, la commune rend chaque année hommage à ces femmes et hommes victimes de la barbarie nazie.



Le vendredi 21 mai 2021, les élèves de CE1 et de CM1 et leurs enseignantes, Madame Hannedouche et Madame Rozniatowski, se sont rendus au Monument des fusillés, pour y déposer des dessins, ainsi que des drapeaux belge et français, en hommage aux victimes. Monsieur le Maire, Jean-Michel Desailly, ainsi que Madame Fabienne Kwiatkowski, adjointe chargée de la Culture, de l'Ani-

mation et du Jumelage se sont joints à eux dans ce moment de recueillement. Après avoir échangé sur ces événements tragiques, Monsieur le Maire et les enfants ont effectué un dépôt de gerbe au pied du Monument, suivi d'une minute de silence et de l'écoute des hymnes belge et français.

Le samedi 22 mai 2021, Monsieur le Maire et Madame Henriette Picart du Souvenir Français accompagnés du Conseil Municipal et des portes drapeaux René Béal (FNACA), Antoine Devaux et Valentin Debret (Commission des jeunes) se sont rendus à la carrière des fusillés pour effectuer un dépôt de gerbes. En raison de la situation sanitaire, la délégation belge n'a pu



être présente mais la Commune de Brunehaut, nous a adressé un message vidéo que vous pouvez visionner sur notre site internet www.aubigny-en-artois.fr onglet Vie municipale.

Vous y retrouverez également la vidéo de l'hommage d'Aubigny-en-Artois.

# Infos-pratiques •

#### **CARSAT:**

Pour un rendez-vous avec un conseiller, se rapprocher de l'agence d'Arras située au 100, allée du Vélodrome 62223 Saint-Laurent Blangy. Accueil sans rendez-vous le matin de 8h30 à 11h45 le lundi, mercredi, jeudi et vendredi (fermé le mardi). Accueil avec rendez-vous l'après-midi.

Téléphone : 3960 - Site internet : https://www.carsat-nordpicardie.fr/

#### **A**SSISTANTE SOCIALE

Contactez la Maison du Département Solidarité d'Arras Ouest au 03 21 16 10 30.

#### CONSULTATION D'ENFANTS

Contactez la Maison du Département Solidarité d'Arras Ouest au 03 21 16 10 30.

#### **C**ONCILIATEUR DE JUSTICE

Mardi 22 juin à partir de 9h à la Mairie (entrée par la porte centrale).

### Prévention •

# Les infos de la CPAM: La CSS, une alliée pour les dépenses de santé

La Complémentaire Santé Solidaire (CSS) permet aux personnes à faibles revenus de payer leurs dépenses de santé. Dans le contexte de crise sanitaire actuel, ce dispositif peut particulièrement protecteur. être La Complémentaire Santé Solidaire complète le remboursement de l'assurance maladie obligatoire pour les consultations chez un professionnel de santé, les médicaments, les transports ou encore les analyses médicales. Elle peut également être utile en cas d'hospitalisation, de changement de lunettes et bien d'autres situations encore.

En pratique : Si vous en êtes déjà bénéficiaires, pensez à renouveller votre CSS, ce n'est pas automatique. Pour éviter une rupture des droits et un renoncement aux soins, la demande est à réaliser au plus tard 2 mois avant la fin des droits (et au plus tôt 4 mois).



#### En bref

#### Information eau

Le taux en nitrate recommandé est fixé à 0.50 mg/ litre. Un relévé effectué en avril par l'Agence Régionale de Santé, dont les résultats viennent de nous parvenir, nous indique un taux à 0.52mg/litre. Il est recommandé aux personnes fragiles (femmes enceintes et nourrissons) d'en limiter leur consommation.

#### Ouverture du court de tennis

Le court de tennis est accessible du 1er mars au 31 octobre sur inscription préalable en Mairie.

#### Tarifs:

<u>Aubinois</u>: 10€ + 20€ de caution (carte d'accès) Extérieurs : 60€ + 20€ de caution (carte d'accès)



#### Mairie

20. rue du Général-de-Gaulle - 03 21 59 68 07 mairie.aubigny62@wanadoo.fr www.aubigny-en-artois.fr Facebook: @Commune d'Aubigny-en-Artois

#### Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (fermée le jeudi après-midi)

- Le samedi de 9h à 11h